



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

aide alimentaire

Question écrite n° 113347

### Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la faim dans le monde. D'ici à 2050, ce sera la catastrophe si rien n'est fait. Le système alimentaire ploie sous l'intense pression du changement climatique, de la croissance démographique, l'augmentation de la demande de nourriture, de l'urbanisation qui détruit les terres agricoles... Récemment, des organisations humanitaires s'en sont émues. En cette année 2011, près d'un milliard d'humains souffrent déjà de la faim ! Les récentes périodes de sécheresse et les incidents climatiques laissent augurer une hausse des prix agricoles selon l'ONG britannique OXFAM. Il lui demande s'il peut, tant sur le plan national qu'international, à l'approche du G 20 des 22 et 23 juin 2011, préciser comment il entend oeuvrer afin d'enrayer la spéculation sur les denrées agricoles et alimentaires, et relever le défi alimentaire mondial.

### Texte de la réponse

La France a fait de la lutte contre la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles l'une des priorités de sa présidence du G20. La réunion des ministres de l'agriculture de ce groupe, qui s'est tenue les 22 et 23 juin 2011, à Paris, a permis d'identifier des pistes de solutions de nature à y remédier et à en limiter les effets, tant pour les agriculteurs des pays développés que pour ceux des pays en développement. À l'issue de cette réunion, les ministres ont ainsi adopté un plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, transmis aux chefs d'État et de gouvernement du G20, dans la perspective du sommet de Cannes, qui se tiendra les 3 et 4 novembre prochains. Ce plan d'action aborde toutes les dimensions de la volatilité des prix agricoles. Il est composé d'une déclaration et d'annexes, destinées à apporter des réponses concrètes aux enjeux suivants : l'amélioration de la production et de la productivité agricoles mondiales ; l'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés et les stocks ; l'amélioration de la coordination internationale, notamment par la mise en place d'un forum de réponse rapide aux crises sur les marchés agricoles ; la mise en œuvre d'instruments de couverture des risques pour les pays les plus vulnérables ; une meilleure régulation des transactions financières portant sur des matières premières agricoles. Pour ce qui concerne la transparence des marchés agricoles, les ministres ont décidé de lancer un système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), hébergé par la FAO (Food and Agriculture Organization). L'objectif de cette initiative est d'améliorer la qualité, la fiabilité, l'exactitude et la comparabilité des données sur les marchés agricoles, concernant la production, la consommation et les stocks. Le rôle de la FAO, reconnu comme crucial par les ministres, sera déterminant dans le fonctionnement de l'AMIS. Les ministres ont, enfin, souhaité ajouter un paragraphe au plan d'action, pour s'engager à en assurer le suivi et à rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

### Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113347

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 2011, page 6988

**Réponse publiée le :** 30 août 2011, page 9341